



## **AVIS AU PUBLIC**

Il est porté à la connaissance du public que les listes électorales de la commune de Sandweiler pour les élections législatives du 8 octobre 2023 ont été arrêtées provisoirement le 14 août 2023 à 17:00 heures.

Les listes prémentionnées sont déposées à l'inspection du public à la mairie de et à Sandweiler du 16 au 22 août 2023 inclus.

Des réclamations contre les inscriptions ou non-inscriptions sur les listes peuvent être formulées par écrit et pour chaque électeur séparément jusqu'au 22 août 2023 inclus au plus tard auprès du collège échevinal.

Tout citoyen est invité à produire jusqu'au 22 août 2023 au plus tard, contre récépissé, les titres de ceux qui, n'étant pas inscrits sur les listes en vigueur, ont le droit d'y figurer.

Veuillez noter qu'une réclamation tendant à l'inscription d'un électeur, pour être recevable devant la Cour administrative, doit avoir été soumise au préalable au collège des bourgmestre et échevins avec toutes les pièces justificatives.

Sandweiler, le 14 août 2023

Le collège des bourgmestre et échevins,

Le Président,

18, rue Principale  
L-5240 Sandweiler

Boîte postale 11  
L-5201 Sandweiler

Le Secrétaire,

Tél.: +352 35 97 11  
Fax: +352 35 79 66

[info@sandweiler.lu](mailto:info@sandweiler.lu)  
[www.sandweiler.lu](http://www.sandweiler.lu)